



Synthèse du Bureau



Réunion du Bureau de l'Unédic – 28 avril 2016

POINTS D'ACTUALITE

Mise en œuvre de la convention d'assurance chômage à Mayotte

Le Bureau est informé du déploiement des nouvelles règles d'indemnisation qui entrent en vigueur à Mayotte le 1^{er} mai 2016. Pôle emploi s'est organisé pour assurer le traitement des nouvelles demandes d'allocation pour les premières semaines de mai, le temps d'intégrer totalement les changements de règles dans le système d'information et les procédures opérationnelles.

>> [Retrouver les règles qui changent à Mayotte](#) dans la convention du 24 mars 2016.

Programme d'émissions obligatoires 2016

L'avancement du programme de financement est présenté au Bureau. Le programme d'émissions obligatoires pour 2016 s'est achevé le 27 avril, avec la dernière émission obligatoire de l'année. Depuis janvier, trois émissions obligatoires ont permis d'emprunter sur des maturités entre 6 et 11 ans.

Indicateurs de suivi trimestriels de la convention d'assurance chômage de 2014

Dans le cadre du programme de suivi et d'évaluation, les indicateurs trimestriels ont été actualisés pour les principales règles négociées en 2014. Ils prennent en compte les données pour le 3^{ème} trimestre 2015.

Le Bureau prend connaissance des observations récentes sur les droits rechargeables et le cumul entre allocation et salaire :

- Les rechargements de droits ont progressé : 135 000 environ au 3^{ème} trimestre 2015, soit environ 45 000 par mois. Les rechargements de droits de plus de 4 mois représentent désormais 7 rechargements sur 10, ce qui augmente la durée moyenne des droits rechargés : 9 mois environ, au lieu de 7 mois pour les premiers rechargements effectués fin 2014.
- Le nombre d'allocataires qui travaillent au cours du mois a augmenté aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2015, comme le nombre d'heures travaillées : ils sont 1,4 million chaque mois et travaillent 102 h en moyenne. 52 % d'entre eux bénéficient du cumul allocation-salaire.

Les indicateurs à jour seront prochainement disponibles sur le site de l'Unédic.

>> [Retrouver les travaux d'évaluation de la convention 2014](#) dans la rubrique [ETUDES](#).

Tableau de bord trimestriel de l'Assurance chômage

Le tableau de bord trimestriel de suivi de l'indemnisation par Pôle emploi et du recouvrement des contributions auprès des employeurs, à fin décembre 2015, a été présenté au Bureau. .

- Le service de l'indemnisation s'améliore en termes de délais et de qualité de traitement des dossiers, cependant il n'atteint pas les objectifs fixés.
- Le recouvrement des contributions est en amélioration pour les contributions principales et les contributions spécifiques au CSP.

>> [Accéder aux indicateurs de service](#) pour les allocations et les contributions.

Formation des instances paritaires régionales (IPR)

Les instances paritaires régionales ont connu un renouvellement partiel en début d'année. L'Unédic a organisé deux sessions de formation à l'attention des nouveaux membres des IPR. Elles ont réuni 18 participants. Ces sessions de formation sont consacrées à la présentation des missions des IPR, des dispositions réglementaires, de l'environnement économique et des études réalisées par l'Unédic.

DECISIONS

Adaptation du calendrier des travaux de l'Unédic pendant la période de négociation

La négociation sur l'Assurance chômage nécessite de réorganiser le calendrier des travaux des prochains mois relatifs au pilotage financier. Sont concernées l'actualisation des prévisions financières de février 2016 et le rapport sur les perspectives financières à 3 ans.

Le Bureau considère :

- qu'une prévision financière pluri-annuelle, qui ne pourrait être réalisée qu'à réglementation constante, ne constituerait pas un outil de pilotage pertinent alors qu'une négociation est en cours ;
- que les évolutions constatées depuis la prévision de février 2016, tant en ce qui concerne les indicateurs économiques que l'équilibre financier de l'Assurance chômage ne rendent pas nécessaire son actualisation.

Le Bureau prend donc les décisions suivantes :

- Les prévisions financières et le rapport sur les perspectives financières seront réalisés à l'issue de la négociation, afin de prendre en compte les changements de règles dans le pilotage financier.
- Le Bureau de mai disposera d'une analyse des écarts observés par rapport à la prévision de février 2016 pour anticiper les besoins de financement.
- Le Conseil d'administration du 16 juin se prononcera sur la stratégie financière 2017 et la demande de garantie de l'Etat sur la base des informations connues.

Les pouvoirs publics seront informés de ces ajustements de calendrier.

Suivi de la convention 2015-2018 entre l'État, l'Unédic et Pôle emploi

Le 15 mars dernier, l'Unédic a participé au comité de suivi de la convention tripartite pour la période 2015-2018. Cette réunion a abordé :

- les indicateurs de suivi de la convention tripartite : le comité de suivi a constaté que la plupart des objectifs fixés à Pôle emploi étaient atteints. Toutefois, l'Unédic a soulevé des points de vigilance en ce qui concerne le retour à l'emploi, en particulier après une formation,
- la préparation de l'évaluation à mi-parcours : cette évaluation sera conduite par l'Igas et l'IGF à partir de juin, pour une remise de rapport à la fin de l'année,

Suite à l'échange qui a eu lieu lors de la réunion du comité au sujet de l'expérimentation prévue par la convention tripartite sur l'accompagnement spécifique dédié aux demandeurs d'emploi qui travaillent en activité réduite dite « subie », le Bureau décide de transmettre au comité de suivi de la convention tripartite une note de réflexion sur un accompagnement adapté aux demandeurs d'emploi qui travaillent. Cette note aborde plusieurs aspects :

- le périmètre de l'accompagnement : comment inclure tous les demandeurs d'emploi qui alternent de façon récurrente emploi et chômage ? (catégories de demandeurs d'emploi, heures travaillées dans le mois, type de parcours et caractéristiques)
- l'objectif de l'accompagnement : au-delà de la recherche d'activités complémentaires, comment faciliter leur accès à un emploi long ou pérenne ?
- les modalités de l'accompagnement : comment répondre complètement aux attentes d'échange et d'un avis critique et expert, exprimées* par les demandeurs d'emploi concernés ? (conditions d'accès au conseil en évolution professionnelle, place de la formation)

* Enquêtes disponibles sur le site de l'Unédic :

« Demande et vécu du Contrat de sécurisation professionnelle », étude qualitative, Gatard & Associés, février 2014

« Étude auprès de demandeurs d'emploi sur leurs attentes en matière d'accompagnement au retour à l'emploi durable », étude qualitative, Crédoc, octobre 2014

SITUATION DE L'ASSURANCE CHÔMAGE A FIN DÉCEMBRE 2015

Chiffres provisoires

Bénéficiaires de l'Assurance chômage	
<i>Champ : Assurance chômage (ARE, CSP), France entière. Données CVS. Source : STMP au sens du FNA</i>	
Bénéficiaires de l'Assurance chômage (ARE, ARE Formation, CSP)	2 700 100
Variation sur 1 mois	+ 2,0 %
Variation sur 1 an	+ 5,5 %
Flux de trésorerie, en millions d'euros	
<i>Source : Unédic, DFT</i>	
Cumul annuel Contributions	34 228
Cumul annuel Dépenses*	38 554
Dette Nette de l'Assurance chômage	25 912

* dépenses d'indemnisation, cotisations sociales des demandeurs d'emploi (retraite et assurance maladie) et financement de Pôle emploi